



DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAÎCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le onze du mois de décembre,
A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 5 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, André BESSOT, Franck VILLEMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Alexandre MONNET, Denis NARBEY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Constant CUCHE, Jean-Michel FEUVRIER, Patricia PARATTE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Nicolas JUBIN, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Alexandre PANTEL donne procuration à Boris LOICHOT, Christophe JANIN donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Guy ARGUEDAS donne procuration à Denis NARBEY,
Véronique TATU donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Karine TIROLE donne procuration à Patricia PARATTE, Sonia BOICHAUT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique LAMBERT donne procuration à Lydie LAB

Excusés : Olivier CLEMENCE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, Pierre-Jean WYCART, Julien NAEGELEN, Maxime MARTIN, Pascal GODIN, Patrick BOITEUX représenté par Pascal BOITEUX

Absents : Christel PILLOT, François JACQUOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Anthony MERIQUE

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 45	Ayant pris part à la délibération : 53
------------------	------------------	---------------	----------------------------------------

Délibération n° : 2025-12-04	Objet : FINANCES – Décision modificative n°2 Budget assainissement
-----------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------

Vu le budget primitif Assainissement 2025 voté le 10 avril 2025,

Vu la convention de rejets et de participation financière au traitement des eaux usées non-domestiques du 28 novembre 2024 établie entre la Commune des Fontenelles et la CCPM,

Compte tenu des dépenses supplémentaires liées à la prise de compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2026 par la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR),

En effet, dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement à la CCPR 1^{er} janvier 2026, la facturation des prestations de services par la commune des Fontenelles couvre la période supplémentaire du 1^{er} juillet au 15 octobre 2025, soit 15.5 mois de facturation pour l'année 2025 alors que précédemment la facturation portait sur la période du 1^{er} juillet N-1 au 30 juin de l'année N.

Vu le besoin d'ouvrir des crédits au chapitre 011 « Charges à caractère général », article 6742 « Subventions exceptionnelles d'équipement » pour un montant de 7 500 € et à l'article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » pour un montant de 6 500 €,

Compte tenu du vote en suréquilibre en section de fonctionnement,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE DECIDE d'ouvrir les crédits suivants par décision modificative n°2 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificative n° 2 Assainissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6742-912 : Subventions exceptionnelles d'équipement	0.00 €	7 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6743-912 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0.00 €	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		14 000.00 €		0.00 €

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0